

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2025

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 16

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« alinéas précédents »

les mots :

« deuxième et troisième alinéas du présent e ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.